

Chiffres, faits et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **22 (1942)**

Heft 6

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

1^{er} août 1942

Le Comité Central des Sociétés Suisses de Paris nous prie de reproduire la lettre suivante adressée aux Suisses habitant la région parisienne :

« Chers Compatriotes,

Cette année encore, les circonstances ne permettent pas à nos Sociétés Suisses de Paris et à notre Colonie Suisse en général, de célébrer par des réjouissances la date si mémorable pour nous du 1^{er} août. Cependant, vous avez certainement le désir de la commémorer dignement.

En conséquence, notre Comité, présidé par M. René Naville, Gérant de notre Consulat, a décidé de vous proposer de nous réunir, ainsi qu'il a été fait les deux dernières années, en deux cérémonies religieuses.

1^o Un culte protestant qui sera célébré le samedi 1^{er} août à 17 heures, au Temple de l'Oratoire, 1 rue de l'Oratoire et 147 rue Saint-Honoré (Métro Louvre), par M. le Pasteur Schaller.

2^o Une messe en commémoration du 1^{er} août 1291, qui sera dite à l'Eglise Sainte-Clotilde, rue Las-Cases (Métro Solférino), le dimanche 2 août, à 11 heures.

Nous vous invitons cordialement à assister à ces Offices, au cours desquels nous pourrions nous recueillir et rejoindre par la pensée nos compatriotes en Suisse, pour rendre grâce à Dieu d'avoir préservé notre patrie jusqu'à ce jour et implorer sur elle sa bénédiction.

Veuillez également faire connaître ces cérémonies à vos amis qui n'auraient pas été atteints par notre lettre.

Veuillez agréer, Chers Compatriotes, l'expression de nos sentiments dévoués.

Comité central des Sociétés Suisses de Paris. »

FRANCE

Chambres économiques régionales

Le Secrétaire d'Etat à la Production industrielle, M. Jean Bichelonne, a, au cours d'une réunion de presse, annoncé la création des Chambres économiques régionales.

Celles-ci, au nombre de 17, correspondront aux territoires des circonscriptions des préfets régionaux.

Les Chambres économiques régionales sont destinées à assurer la jonction des organismes verticaux de la nouvelle économie avec les organismes horizontaux du secteur social, tels qu'ils sont prévus à la Charte du Travail. Elles seront chargées en effet de recevoir et de transmettre les directives du Gouvernement et, dans le sens inverse, de faire remonter vers le Gouvernement les vues et les désirs des industriels et des commerçants.

Elles auront également à gérer les installations d'intérêt général et à établir pour leurs régions respectives, une documentation complète sur les industries et les commerces

de leur ressort. Elles comprendront les présidents de Chambres de Commerce actuels, de 18 à 36 représentants de l'industrie et du commerce régional, ainsi que des membres de l'artisanat, des Chambres d'agriculture, des Comités sociaux inter-professionnels régionaux et des représentants hors cadre, c'est-à-dire des personnalités intellectuelles les plus marquantes au point de vue régional.

SUISSE

Commerce extérieur de la Suisse en mai 1942

Les importations totales se sont élevées à 211,5 millions de francs suisses et les exportations à 126,5 millions de francs suisses.

Premier contrat collectif à caractère obligatoire

Le Conseil fédéral a pris un arrêté d'une importance de principe. Il s'agit du premier contrat collectif à caractère obligatoire conclu le 7 mars 1942 entre les patrons et les ouvriers charrons, et valable pour la Suisse alémanique, spécialement pour l'octroi d'allocations de renchérissement. Les dispositions de cet accord touchent environ 9.500 ouvriers, dont 7.535 appartiennent à une organisation professionnelle.

Industrie des machines et des métaux

Au cours du premier trimestre de cette année, le degré d'occupation dans l'industrie suisse des machines et dans la métallurgie ne s'est pas sensiblement modifié par rapport à la même époque de l'an dernier. Pourtant la pénurie des matières premières commence à se faire sentir, de sorte qu'on est obligé de limiter les heures de travail, si ce n'est de licencier des ouvriers. Le chiffre total des ouvriers occupés par les entreprises rattachées à l'Union centrale des associations patronales suisses a diminué de 1.100. 95 p. 100 des ouvriers ont travaillé quarante-huit heures par semaine et 5 p. 100 moins de quarante-huit heures. Les chiffres correspondants du premier trimestre 1941 étaient de 97 p. 100 et de 3 p. 100.

La Chambre de Commerce Suisse en France cherche jeune homme de nationalité suisse, entre 25 et 30 ans, célibataire, pour diriger le Secrétariat d'une Section à créer en zone occupée.

Prière d'envoyer curriculum vitae avec indications précises sur études et emplois déjà occupés, photographie et références à la Chambre de Commerce Suisse en France, 16 avenue de l'Opéra, Paris (1^{er}).